

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 068-22

Le 10 juin, 2022

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Inter Pipeline Ltd. (IPL1 - Brookfield Infrastructure Corporation BIPC)
Scission d'actions**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Brookfield Infrastructure Corporation (« Brookfield») (TSX:BIPC; NYSE: BIPC) a annoncé le 4 mai, 2022 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement des actions à raison de trois pour deux de toutes ses actions ordinaires en circulation.

Le fractionnement sera mis en œuvre par le biais d'une subdivision selon laquelle les porteurs d'actions inscrits à la date de clôture des registres le 6 juin 2022 recevront une moitié supplémentaire d'une action le 10 juin 2022, pour chaque action détenue.

Les actions de Brookfield commenceront à se transiger sur une base de trois pour deux à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 13 juin 2022.

La négociation des parts avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 3 juin 2022.

La négociation avec effets payables prendra fin à la fermeture des bureaux le 10 juin 2022.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement (le 13 juin 2022).

Détails du rajustement de la fractionnement d'actions :

- **Date d'entrée en vigueur: le 13 juin, 2022**
- **Date d'enregistrement: le 6 juin, 2022**
- **Date de paiement: le 10 juin, 2022**

CDCC - Détails du rajustement - Option (IPL1)

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Inter Pipeline Ltd. (IPL1) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** le 13 juin, 2022
- **SYMBOLE DES OPTIONS:** IPL1 deviendra IPL2
- **NOMBRE DE CONTRATS:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** 150
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 34 actions ordinaires de Brookfield Infrastructure Corporation, un montant en espèces de 135,00\$ CA et montant en espèces équivalent à 0,9699 (100 x 0.009699) actions ordinaires de Brookfield Infrastructure Corporation.

Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.

Les modalités originales se trouvent dans la circulaire No. 181-21 et de l'avis aux membres No. 2021-158 publiés le 1 novembre 2021.

https://m-x.ca/f_circulaires_fr/181-21_fr.pdf

- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée seront fixées à 250,000 contrats pour les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options (IPL1):

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options IPL1 seront transférées à la classe d'options IPL2 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

Inter Pipeline Ltd (Brookfield Infrastructure Corporation BIPC)		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
IPL2	11,00 \$	7,33 \$
IPL2	12,00 \$	8,00 \$
IPL2	13,00 \$	8,67 \$
IPL2	15,00 \$	10,00 \$
IPL2	16,00 \$	10,67 \$
IPL2	17,00 \$	11,33 \$
IPL2	18,00 \$	12,00 \$
IPL2	20,00 \$	13,33 \$
IPL2	25,00 \$	16,67 \$
IPL2	30,00 \$	20,00 \$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés